



FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS (FNPF)

La Fédération Nationale des Producteurs de Fruits, association de loi 1901, unit et représente les arboriculteurs via 30 antennes départementales et 8 associations spécialisées par produits. Adhérente à la FNSEA, la FNPF est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et intervient dans divers domaines : syndical, social, économique, juridique, sanitaire, etc.

Contact :

Fédération Nationale des Producteurs de Fruits

11, rue de la Baume, 75008

fnpfruits@fnpfruits.fr

www.fnpfruits.com

01 53 83 48 75

CAHIER D'ACTEUR

Fédération Nationale des Producteurs de Fruits

L'arboriculture fruitière est peu bénéficiaire du premier pilier de la PAC (FEAGA). Ses principaux financements proviennent de l'Organisation Commune du Marché (OCM) Fruits et légumes via les organisations de producteurs (OP) ainsi que du 2nd pilier (FEADER). Ce dernier finance, d'une part, les programmes de développement rural régionaux (PDRR), et d'autre part, la mesure nationale sur la gestion des risques (subvention de la prime de l'assurance-récolte et indemnisation des pertes dues à des dangers sanitaires). Outre les propositions générales sur la future PAC, les demandes de la FNPF seront principalement axées sur la rémunération des services rendus par l'arboriculture dans le cadre de l'éco-programme (1er pilier) mais également sur les mesures du FEADER, et plus particulièrement la gestion des risques climatiques.

UNE POLITIQUE AGRICOLE EUROPEENNE FORTE

Constats

La proposition de la Commission européenne pour la future PAC est marquée par deux éléments :

- La mise en œuvre du principe de subsidiarité en faveur des Etats membres : l'UE définira les grands principes de la politique agricole et les Etats membres les déclineront au niveau national selon leurs spécificités ;
- La baisse du budget de la PAC post-2020, or, les attentes vis-à-vis de l'Agriculture sont de plus en plus importantes, avec plus d'environnement et plus de montée en gamme. Cela nécessite un budget fort pour accompagner les agriculteurs, le secteur arboricole étant particulièrement concerné.

Propositions

Face à ces constats, la FNPF propose :

- De limiter autant que possible les différences normatives entre les Etats membres, notamment en matière fiscales, sociales et environnementale ;
- De maintenir le budget de la PAC.

UNE POLITIQUE AGRICOLE QUI GARANTIT UN REVENU DECENT AUX ARBORICULTEURS

Un réel soutien du revenu de l'arboriculteur

Constats

La constitution du revenu de l'arboriculteur dépend de plusieurs facteurs dont :

- Le coût de production : particulièrement élevé en arboriculture, la main d'œuvre en est la principale charge ;
- La survenance d'aléas climatiques et sanitaires : ce sont des facteurs de diminution du revenu or, les arboriculteurs ne disposent pas d'outils suffisants pour y faire face.

Propositions

Pour garantir un revenu décent aux arboriculteurs, la FNPF propose :

- De limiter le coût de production en limitant les charges supportées par les arboriculteurs ;
- D'accompagner les arboriculteurs dans la gestion des risques

climatiques via différents leviers en les articulant :

- Les aides à l'investissement et la fiscalité ;
 - Une assurance climatique adaptée ;
 - Un fonds de mutualisation pérenne ;
 - Une aide publique en cas de risque catastrophique.
- De sécuriser l'épargne de précaution en l'intégrant dans la future PAC ;
 - D'indemniser les dégâts dus aux risques sanitaires.

UNE COMPETITIVITE JUSTE ET EQUITABLE ENTRE LES ETATS MEMBRES

Constats

La compétitivité en arboriculture est de deux ordres :

- Une compétitivité intra-européenne, dont l'effectivité est conditionnée par la mise en place de règles identiques entre les Etats membres. Or, les arboriculteurs français supportent des normes plus contraignantes par rapport à celles de leurs voisins européens.
- Une compétitivité extra-européenne : la plupart des productions importées en UE ne répondent pas aux normes européennes. En effet, un principe de tolérance à l'importation est appliqué aux produits importés.

Propositions

Afin de garantir la compétitivité effective de l'arboriculture française, la FNPF propose :

- D'harmoniser les normes fiscales, sociales, environnementales et climatiques au niveau européen ;
- De réduire les conséquences des écarts normatifs entre les Etats membres en créant une aide à l'hectare spécifique pour les pays qui ont des contraintes supplémentaires ;
- De n'autoriser sur le territoire de l'UE que les produits qui répondent au standard européen en interprétant le plus strictement possible le principe de tolérance à l'importation.

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Constats

La nouvelle technologie et l'innovation sont des leviers importants pour réduire les risques liés aux aléas climatiques, pour surveiller le développement des ravageurs et des maladies, mais aussi pour diminuer les intrants phytosanitaires.

Propositions

Le développement et le soutien de la recherche et de l'innovation par la Politique agricole sont des conditions sine qua non à la mise en place d'une arboriculture résiliente et rémunératrice. Ainsi, la FNPF demande :

- De soutenir le développement des outils d'aide à la décision (OAD) afin de détecter précocement les maladies et les ravageurs et a fortiori, de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- De soutenir la recherche et le développement de la robotisation.

UNE POLITIQUE AGRICOLE ACCOMPAGNANTE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

Accompagnement des arboriculteurs à la protection de l'environnement

Constats

L'arboriculture, depuis de nombreuses années, met en œuvre des pratiques favorables à la protection de l'environnement. Il s'agit par exemple du maintien de la biodiversité en privilégiant la lutte biologique et en évitant autant que possible l'usage de solutions phytosanitaires. Par ailleurs, arboriculture et biodiversité – dont les pollinisateurs – sont interdépendantes.

Propositions

Afin de préserver davantage l'environnement et la biodiversité au niveau des vergers, la FNPF propose :

- De développer et de faciliter la mise sur le marché des produits de biocontrôle efficaces ;
- D'accompagner les techniques alternatives de désherbage qui promeuvent des systèmes favorables à la biodiversité faunistique ;

- De renforcer la surveillance sanitaire des organismes nuisibles ;
- De prendre en compte les contrats de pollinisation entre arboriculteur et apiculteur dans le dispositif de protection des pollinisateurs en veillant à éviter les situations d'impasse technique relatives à la protection des vergers pendant la floraison.

ACCOMPAGNEMENT DES ARBORICULTEURS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Constats

Comme toute culture, l'arboriculture subit le changement climatique en raison, entre autres, du développement des phénomènes de sécheresse et de l'émergence de nouveaux ravageurs. Elle présente également des solutions pour atténuer ce phénomène au travers des externalités positives pour l'environnement qu'elle produit, dont le captage du carbone.

Propositions

Pour atténuer les conséquences du changement climatique et y faire face, la FNPF propose :

- De développer les projets de territoire afin de favoriser le stockage de l'eau ;
- De soutenir et poursuivre la recherche sur la quantification du stockage du carbone, notamment celle initiée par le Centre technique interprofessionnel en fruits et légumes (CTIFL) en vue d'une rémunération.

REMUNERATION DES SERVICES RENDUS PAR L'ARBORICULTURE DANS LE CADRE DE L'ECO-PROGRAMME

Constats

L'arboriculture fruitière produit des externalités positives pour l'environnement, et également pour la société, qui ne sont pas toujours mises en exergue. Par conséquent, peu d'études y ont été consacrées, or, ces externalités positives devraient faire l'objet d'une rémunération.

En effet, le GIS Fruits (groupement d'intérêt scientifique) a entamé une étude sur les services rendus en arboriculture afin de recenser les externalités positives et de les quantifier aux fins d'une monétarisation.

Néanmoins, cette étude doit être poursuivie et complétée afin que les données soient opérationnelles.

Proposition

Afin d'accompagner les arboriculteurs dans la protection de l'environnement en instaurant des mesures incitatives mais non punitives, la FNPF propose, dans le cadre de l'éco-programme, de rémunérer ces services. Selon l'étude du GIS Fruits, les services rendus par l'arboriculture, qui sont principalement des services de régulation, sont regroupés en 4 catégories : les ravageurs, la pollinisation, le climat et l'érosion des sols.

UNE POLITIQUE AGRICOLE ACCOMPAGNANTE POUR REPENDRE AUX EXIGENCES SOCIETALES

Constats

La sécurité sanitaire européenne est l'une des plus sûres au niveau international, les exigences étant des plus élevées afin de protéger la santé des consommateurs.

Les fruits et légumes, compte-tenu du fait qu'ils sont majoritairement vendus à l'état frais, sont les productions dont les seuils sanitaires, dont la limite maximale de résidus (LMR), déterminés suite à des expertises scientifiques, sont les plus élevés. Néanmoins, ils font l'objet d'un agribashing important en raison de l'utilisation des produits de protection des plantes.

Propositions

Afin de rassurer la société et d'accompagner les arboriculteurs en matière d'exigences sociétales, la FNPF demande :

- De développer la communication grand public sur les pratiques agricoles et les savoir-faire des agriculteurs ;
- De promouvoir tout type d'agriculture, en évitant l'opposition entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle ;
- De favoriser les produits de proximité dans le cadre de la restauration collective ;
- De renforcer l'autonomie alimentaire et promouvoir les produits de proximité.

LE RENFORCEMENT DE LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Constats

La filière fruits et légumes, formalisée par l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel), est la seule filière française dite « longue » dans le domaine alimentaire. Son rôle est reconnu et nécessaire pour la valorisation de la filière et des métiers, mais aussi pour encourager la consommation des fruits et légumes. Pourtant, ses rôles se heurtent au droit de la concurrence qui limite la portée de ses actions.

Par ailleurs, la population agricole vieillissant, les nouvelles installations se raréfient davantage.

Propositions

- Afin de conforter et de rendre plus efficient le rôle de l'interprofession des fruits et légumes, la FNPF propose d'articuler les dispositions relatives aux interprofessions avec le droit de la concurrence ;
- Accompagner le métier d'agriculteur afin d'attirer les futures installations.